



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Addiction aux opiacés

Question écrite n° 17994

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les chiffres inquiétants de l'addiction aux opiacés. Alors qu'une épidémie d'*overdoses* d'opioïdes frappe les États-Unis, un état des lieux de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a été publié en France, le 20 février 2019. Il lance une alerte sur les risques de dépendance résultant d'une surconsommation des médicaments antidouleurs contenant des opiacés ou des dérivés. En France, le nombre de décès lié à la consommation de ce type de médicaments a augmenté de 146 % entre 2000 et 2015. Avec un total estimé entre 200 et 800 décès chaque année, les opioïdes (tramadol, morphine et codéine notamment) constituent la première cause de morts par *overdose*. D'après les données de l'assurance maladie, près de 10 millions de Français ont eu une prescription de ce type d'antalgiques en 2015. En raison d'un accès contrôlé à ces médicaments, la France n'est pas encore au niveau des États-Unis, qui, eux, font face à plus d'une centaine de morts par jour, soit un phénomène qui représente davantage de décès que par armes à feu et accidents de la route combinés. Il lui demande quelle position a le Gouvernement concernant ce constat inquiétant, qui s'accroît année après année. Il souhaite également savoir quel dispositif peut être mis en place afin de mieux contrôler la prescription de ce type d'antalgiques créant des dépendances dangereuses pour les consommateurs réguliers.

Texte de la réponse

Les opioïdes sont des substances d'origine naturelle ou de synthèse, ayant un potentiel d'abus et de dépendance élevé, mais possédant des propriétés pouvant être utiles en thérapeutique. Certains opioïdes sont utilisés comme médicaments, dans le traitement de la douleur ou pour la prise en charge de la dépendance aux opiacés (traitement de substitution). Ils peuvent parfois faire l'objet d'un usage non conforme aux standards thérapeutiques. L'enjeu pour les autorités sanitaires est de garantir l'accessibilité des médicaments opioïdes pour toute personne en ayant besoin tout en sécurisant au mieux leur utilisation. D'autres opioïdes sont illicites et utilisés pour des usages récréatifs ou dans un contexte d'addiction. Les opioïdes, licites ou illicites, peuvent être à l'origine de surdoses avec un risque de décès. En France, le nombre de décès par surdose aux opioïdes (licites et illicites) était estimé à 373 en 2015. Ce nombre tend à augmenter ces 15 dernières années, mais reste sans commune mesure avec la situation des États-Unis. L'évolution de la consommation des antalgiques opioïdes est à mettre en perspective avec l'amélioration de la prise en charge de la douleur. Certains signaux incitent cependant à la vigilance, comme le développement d'usages problématiques ou de dépendance concernant des personnes avec des prescriptions d'opioïdes initialement à visée antalgique, et la hausse des hospitalisations en lien avec des intoxications par des opioïdes. Par ailleurs, la diffusion de nouveaux opioïdes de synthèse très puissants tels que les analogues du Fentanyl incite également à une vigilance accrue. Plusieurs mesures en place contribuent à la prévention des surdoses et des décès par surdoses d'opioïdes, parmi lesquelles : un encadrement étroit des conditions de prescription et de délivrance des médicaments opioïdes, une offre sanitaire spécialisée en addictologie en ville et à l'hôpital incluant soins et réduction des risques, une offre de soins structurée pour la prise en charge de la douleur, un dispositif de surveillance (en

particulier le dispositif d'addictovigilance de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé organisé dans les territoires par les centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance et le dispositif TREND/SINTES de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies). En 2017, a débuté la mise à disposition de Naloxone (antidote spécifique des surdoses aux opioïdes) pour les usagers d'opioïdes et leur entourage afin de permettre une intervention rapide face à un cas de surdose, dans l'attente des secours, suivant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. Des travaux sont en cours pour consolider et amplifier ces mesures.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Besson-Moreau](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17994

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2019](#), page 2548

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2813